

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
ERCE-TEILLAY**

Mairie
35620 ERCÉ-EN-LAMÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 13 mars à 18 H 00, le comité syndical du SIVOM Ercé-Teillay dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Ercé-en-Lamée, sous la présidence de M. Yvon MELLET, président. *Date de convocation du comité : 03 mars 2026.*

Etaient présents(9) : Yvon MELLET, Isabelle BERTIN, Roger DENIEL, Christophe EON, Jérôme GUIFFAUT, David MELLET Vincent MUSSARD, Myriam RABANNE, Armelle HUBERT,

Etaient absents excusés(1) : Didier DELEPINE.

Délibération N° 2026-01-04

PARTICIPATION DES COMMUNES – ANNEE 2026

Monsieur le Président rappelle au Comité :

- L'arrêté préfectoral N° 2018-23953 en date du 19 novembre 2018 portant transformation du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de secours et de lutte contre l'incendie du secteur ERCÉ-TEILLAY en Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM) ERCÉ-TEILLAY.
- La participation des communes de 38 958.48 €, prévue au budget primitif 2026 au compte 74741.

Le Comité du SIVOM Incendie Ercé-Teillay :

- considérant que le nombre d'habitants (population DGF) est de 1 637 à Ercé-en-Lamée et de 1 175 à Teillay ;
- considérant que le potentiel fiscal est de 528 503 € à Ercé-en-Lamée et de 395 398 € pour Teillay ;

Après délibération,

- décide de fixer la participation due, au SIVOM Ercé-Teillay, par chacune des 2 communes, comme suit :

répartition :

. Ercé-en-Lamée :	$38\,958.48 \times 2/3 \times 528\,503 : 923\,901 =$	14 857.06 €
	$38\,958.48 \times 1/3 \times 1\,637 : 2\,812 =$	7 559.87 €
		22 416.93 €

.../...

.../...

. Teillay :	$38\,958.48 \times 2/3 \times 395\,398 : 923\,901 =$	11 115.26 €
	$38\,958.48 \times 1/3 \times 1\,175 : 2\,812 =$	<u>5 426.29 €</u>
		16 541.55 €

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification